

RÈGLEMENT DU JEU
LACTEL BOL DE VIE STARWARS
SUR LE SITE INTERNET : <http://www.jeulactelboldevie.fr>

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE

La société LACTEL (Société en nom collectif) au capital de 64 000€ ayant son siège social ZI des Touches, Boulevard Arago, 53 810 CHANGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 402 751 036 (ci-après la « **Société Organisatrice**») organise du 06/12/2017 à 00h01 au 31/01/2018, 23h59 inclus (heure française) dans les magasins AUCHAN et SIMPLY participants un Jeu avec obligation d'achat par tirage au sort final, accessible sur <http://www.jeulactelboldevie.fr> et intitulé «LACTEL BOL DE VIE STAR WARS».

ARTICLE 2 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve par le joueur du présent règlement, et du principe du jeu.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites judiciaires.

Les participations non-conformes entraînent la disqualification pour toute la durée du jeu.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 3-1 : Conditions tenant au participant

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), disposant d'un accès à Internet, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice du jeu, ou des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

La société organisatrice attire l'attention des participants sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. La société organisatrice se réserve le droit de demander aux participants tout justificatif pour vérifier la véracité des informations communiquées dans le cadre du jeu.

Article 3-2 : Conditions techniques

Configurations matérielle et logicielle requises :

Configuration matérielle :

- * PC avec processeur Celeron 500 Mhz ou supérieur avec 256 Mo de mémoire vive ou supérieur.
- * Votre ordinateur doit vous permettre au minimum d'afficher une résolution écran de 1024 par 768 pixels.
- * La carte son n'est pas nécessaire pour participer au jeu.

Configuration logicielle :

* Système d'exploitation : Windows XP SP3, Vista, Windows 7, Mac OSX

* Navigateurs : Internet Explorer 7 ou supérieur, FireFox, Opéra, Chrome, Safari avec le plug-in Flash 10 installé. Le navigateur du joueur doit accepter les cookies et l'exécution des fonctions JavaScript.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION DU JEU

Le jeu sera véhiculé pour l'enseigne AUCHAN :

- Via de la Publicité sur le Lieu de Ventes (corners et jupe palette) dans les magasins Auchan participants
- Via un encart sur prospectus

Le jeu sera véhiculé pour l'enseigne SIMPLY :

- Via un encart sur prospectus

Le jeu sera véhiculé sur le site de l'opération <http://www.jeulactelboldevie.fr>

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

La participation au jeu est ouverte du 06/12/2017 à 00h01 au 31/01/2018, 23h59 inclus (heure française) dans les magasins AUCHAN et SIMPLY participants (la date et l'heure des connexions des joueurs, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la société organisatrice, faisant foi) accessible à l'adresse <http://www.jeulactelboldevie.fr>

Pour participer au jeu et être susceptible de remporter les dotations telles que décrites ci-après dans l'article 7 du présent règlement, il suffira au participant :

POUR UN ACHAT REALISE DANS UN MAGASIN AUCHAN PARTICIPANT

- 1- D'acheter un produit porteur de l'offre : *format promo « Bol de Vie 12% MG 1L - 7 bouteilles +1 gratuite » (code-barres - 3 428 274 060 044) ou format promo « Bol de Vie 12% MG 1L – 8 bouteilles » (code-barres - 3 428 272 070 090) ou format standard « Bol de Vie 12% MG 6x 1 L (code-barres - 3 252 214 910 362) entre le 06/12/2017 à 00h01 et le 31/01/2018 inclus*
- 2- De se connecter sur <http://www.jeulactelboldevie.fr> entre le 06/12/2017 et le 31/01/2018 inclus
- 3- De s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs prévus à cet effet :
 - Nom*
 - Prénom*
 - Adresse *
 - Code Postal*
 - Ville*
 - E-mail*
 - Numéro de téléphone

○ *L'ensemble des champs de saisie marqués d'un « * » sont obligatoires et nécessaires pour l'attribution des dotations en cas de gain*
- 4- De sélectionner « AUCHAN » à l'aide du menu déroulant prévu à cet effet (choix possible AUCHAN ou SIMPLY dans le menu déroulant)
- 5- Accepter le règlement complet du Jeu en cochant la case prévue à cet effet

- 6- Accepter ou non de recevoir des offres similaires de la part de LACTEL en cochant la case prévue à cet effet. Si le participant ne souhaite pas recevoir lesdites offres, la case devra rester décochée.
- 7- De cliquer sur « Je valide »
- 8- De télécharger sa preuve originale d'achat (ticket de caisse avec date et référence du produit entouré)
- 9- De cliquer sur « Je valide ma preuve d'achat »

POUR UN ACHAT REALISE DANS UN MAGASIN SIMPLY PARTICIPANT

- 1- D'acheter un produit porteur de l'offre : *format « Bol de Vie 12% MG 1L - Faites-vous plaisir x6 (code-barres - 3 428 271 140 022) ou format standard « Bol de Vie 12% MG 6x 1 L (code-barres - 3 252 214 910 362) entre le 06/12/2017 à 00h01 et le 31/01/2018 inclus.*
- 2- De se connecter sur <http://www.jeulactelboldevie.fr> entre le 06/12/2017 et le 31/01/2018 inclus
- 3- De s'inscrire en remplissant l'ensemble des champs prévus à cet effet :
 - Nom*
 - Prénom*
 - Adresse *
 - Code Postal*
 - Ville*
 - E-mail*
 - Numéro de téléphone

*L'ensemble des champs de saisie marqués d'un « * » sont obligatoires et nécessaires pour l'attribution des dotations en cas de gain*

- 4- De sélectionner « SIMPLY » à l'aide du menu déroulant prévu à cet effet (choix possible AUCHAN ou SYMPPLY dans le menu déroulant)
- 5- Accepter le règlement complet du Jeu en cochant la case prévue à cet effet
- 6- Accepter ou non de recevoir des offres similaires de la part de LACTEL en cochant la case prévue à cet effet. Si le participant ne souhaite pas recevoir lesdites offres, la case devra rester décochée.
- 7- De cliquer sur « Je valide »
- 8- De télécharger sa preuve originale d'achat (ticket de caisse avec date et référence du produit entouré)
- 9- De cliquer sur « Je valide ma preuve d'achat »

En cliquant sur « Je valide ma preuve d'achat », le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort final pour remporter le séjour Disney pour 4 personnes.

Si le participant est tiré au sort, il sera contacté au plus tard le 28/02/2018 par l'organisme de gestion du jeu sur l'adresse e-mail qui aura été renseignée au moment de l'enregistrement de la participation.

Si la société organisatrice soupçonne une fraude, elle se réserve la possibilité de supprimer la participation et donc le gain éventuel, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 6 – DETERMINATION DES GAGNANTS ET RESULTATS

Les deux tirages au sort seront réalisés au plus tard le 15/02/2017 par l'organisme de gestion du jeu, afin de déterminer les 2 gagnants (1 gagnant sur le réseau AUCHAN et 1 gagnant sur le réseau SIMPLY).

Ces tirages au sort seront effectués sur les bases de données de l'ensemble des participants au jeu pour chacune des deux enseignes.

Le gain sera validé sous réserve de la conformité du dossier du participant après vérification des preuves d'achat par l'organisme de gestion. Dans le cas contraire, des suppléants seront tirés au sort.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur adresse postale et/ou adresse électronique, ce afin de permettre à la société organisatrice de s'assurer du respect par ces derniers du présent règlement. La justification devra notamment démontrer que l'adresse indiquée correspond au domicile principal du gagnant. Ainsi, par exemple, l'indication d'une adresse professionnelle emportera annulation de la participation et du gain à moins que le gagnant n'apporte la preuve que cette adresse correspond à son lieu d'habitation principal.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure, de manière définitive, du présent jeu tout participant :

- ayant indiqué une identité ou une adresse fausse,
- ayant tenté de tricher (notamment en créant de fausses identités permettant de participer plusieurs fois)
- contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

En cas d'exclusion d'un gagnant, celui-ci se trouve déchu de l'ensemble de ses droits au titre du présent règlement et notamment ceux liés à l'obtention de la dotation mise en jeu. La dotation correspondante sera alors attribuée à un gagnant suppléant tiré au sort à cet effet.

Par ailleurs, la société organisatrice se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de tout participant contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information en possession de la société organisatrice ou de ses prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion et à la détermination des gagnants.

La société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable dans l'hypothèse où les coordonnées communiquées lors de la participation seraient inexactes, incomplètes ou erronées.

Par conséquent, le joueur est l'unique responsable de l'exactitude des informations qu'il a transmises lors de sa participation.

ARTICLE 7 - DOTATIONS

Est mis en jeu, pour chacun des deux réseaux d'enseigne participants (AUCHAN et SIMPLY) :

1 séjour pour 4 personnes d'une valeur commerciale approximative de 1 357 € TTC.

Séjour valable entre le 01/03/2018 et le 01/03/2019 (sauf les nuits du 24 et 31 décembre et sous réserve de disponibilité) incluant pour 4 personnes : 1 nuit d'hébergement en hôtel 3 ou 4 étoiles (selon disponibilités), les taxes de séjour, le petit-déjeuner, 2 jours d'accès illimité aux 2 Parcs Disney® pendant la durée du séjour, 2 déjeuners et 1 dîner par personne.

Séjour ni remboursable, ni échangeable, ni prolongeable. Valeur commerciale approximative de la dotation : 1 357€ TTC.

Séjour non nominatif, sans valeur faciale, à retirer par le bénéficiaire sur présentation de sa carte d'identité à l'hôtel le jour de son arrivée pour obtenir sa chambre et l'ensemble des prestations en échange.

La date de séjour sera confirmée parmi un choix de 3 dates proposées par le bénéficiaire (selon disponibilité).

Le transport entre le lieu de résidence des gagnants et Disneyland® Paris est exclu. Toute autre dépense, non spécifiée ci-dessus, est à la charge des gagnants.

Ce lot ne pourra être ni repris, ni échangé, ni faire l'objet du versement de sa contre-valeur en espèces. Toute contestation du lot pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

La société organisatrice se réserve le droit de substituer, à tout moment, au lot proposé, un lot de nature et de valeur équivalente.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie ou d'assistance, le prix consistant uniquement en la remise du prix prévu pour le jeu.

En tout état de cause, l'utilisation du prix se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice. Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des prix ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou « équivalent financier ».

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance de la dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 8 – DEPÔT DU REGLEMENT

Le présent règlement est déposé à l'étude de la Selarl AIX-JUR'ISTRES, Huissiers de Justice associés à 13100 AIX-EN-PROVENCE - Immeuble "Le Grassi" - Impasse Grassi.

Il sera également envoyé gratuitement par la société organisatrice à toute personne en faisant la demande. Les participants souhaitant recevoir le règlement complet du jeu devront en faire la demande par écrit, et envoyer leur demande par courrier à :

« LACTEL BOL DE VIE STAR WARS » – PGMS 17532 – 13 717 ROQUEVAIRE CEDEX

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à

la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement technique du jeu, si les joueurs ne parviennent pas à se connecter sur le site de jeu ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription) ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

La société organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Il est strictement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier le dispositif du jeu proposé.

A cet égard, la société organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou à l'aide d'un automate destiné à modifier la participation et/ou les résultats du jeu. Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La société organisatrice se réserve également le droit d'arrêter ou de suspendre le jeu dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus et le participant ne saurait exciper d'un quelconque droit à ce titre. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au présent règlement.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des dotations. La communication des données personnelles est obligatoire pour participer au jeu, elles sont communiquées aux organisateurs du jeu pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition des données à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'adresse suivante :

« LACTEL BOL DE VIE STAR WARS » – PGMS 17532 – 13 717 ROQUEVAIRE CEDEX

Les données collectées étant nécessaires à la participation au jeu, toute suppression de ces données par le joueur durant la durée du jeu sera considérée comme une renonciation de sa participation, excluant ainsi toute attribution d'une dotation.

ARTICLE 11 – DECISIONS DES ORGANISATEURS

La société organisatrice se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement en cas de force majeure telle que unanimement définie par les professionnels du droit, ou pour toute autre raison qui ne serait ni de la responsabilité ni de la volonté de la société organisatrice, et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

La société organisatrice en informera les joueurs par tout moyen de son choix, et ceux-ci seront réputés l'avoir accepté en l'absence de réaction de leur part dans le délai de quinze jours de l'envoi ou de la mise en ligne.

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

La société organisatrice se réserve également le droit de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler le jeu, sans préavis, si des circonstances l'exigent, c'est-à-dire en cas de force majeure telle que unanimement définie par les professionnels du droit, ou pour toute autre raison qui ne serait ni de la responsabilité ni de la volonté de la société organisatrice.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Le consommateur est informé du dépôt de Cookies sur son disque dur lors de sa navigation sur le site internet. Un Cookie est une information (petit fichier généralement constitué de lettres et de chiffres) envoyée par un site internet et déposée sur le disque dur du consommateur lors de l'accès au site. Il permet d'enregistrer temporairement des informations relatives à la navigation sur le site. Les Cookies déposés sur le site permettent notamment au consommateur d'avoir accès à des produits et services pour lesquels il a manifesté un intérêt par le biais de publicité ciblée et d'établir des statistiques de fréquentation. Kimple demandera au consommateur l'autorisation de déposer et stocker des cookies dans son navigateur à l'occasion de ses visites sur le site. Le consommateur peut à tout moment exprimer et modifier ses souhaits en matière de Cookies. Il dispose également de la faculté de s'opposer au dépôt en désactivant les Cookies de son navigateur.

ARTICLE 12 – DEPOT ET COOKIES

Que sont les cookies ?

Les cookies sont des petits fichiers installés sur votre appareil, qui remplissent différentes fonctions, et notamment vous permettent de naviguer entre les pages avec efficacité, se souviennent de vos préférences et, en règle générale, améliorent votre expérience.

Sous réserve d'obtenir votre consentement lorsque la loi applicable l'exige, nous utilisons des cookies afin d'améliorer l'utilisation et la fonctionnalité de notre Site, et de mieux comprendre la façon dont

les visiteurs utilisent nos médias numériques, ainsi que les outils et services qui y sont proposés. L'utilisation des cookies vous permet de gagner en fluidité lors de vos consultations et évalue vos déplacements sur notre Site avec davantage de précision.

Quels sont les cookies utilisés sur le Site et comment désactiver ces cookies ?

Cookies installés sur le site	Paragraphe à intégrer au sein du texte
essentiels/analytiques	Certains cookies de ce Site sont indispensables et essentiels à l'utilisation de ce Site et de certaines de ses fonctionnalités. D'autres sont utilisés aux fins d'optimiser votre navigation sur notre Site ou encore d'établir des statistiques anonymes et volumes de fréquentation et d'utilisation de divers contenus, rubriques, etc... du Site nous permettant d'améliorer l'intérêt de nos services ou encore aux fins de vous fournir des contenus en rapport avec vos centres d'intérêt.

Vous trouverez ci-dessous la liste des cookies utilisés sur le site de jeu, leur finalité et comment les désactiver.

A l'exception des cookies dits « essentiels », que vous ne pouvez pas désactiver, ces cookies peuvent être désactivés à tout moment, individuellement ou en totalité.

Nous vous informons toutefois que certains paramétrages que vous pourriez effectuer seront susceptibles de modifier votre navigation sur le Site et vos conditions d'accès à certains services nécessitant l'utilisation de cookies.

Conformément aux recommandations de la CNIL, les cookies sont conservés pour une durée maximale de 13 mois.

Cookies tiers

L'utilisation du site de jeu développé par KIMPLE et hébergé par FACILITY SAS peut entraîner l'installation de certains cookies émis par des tiers (agences de communication, société de mesure d'audience, réseaux sociaux, YouTube, ...) qui ne sont pas contrôlés par les sociétés KIMPLE et FACILITY. L'émission et l'utilisation de cookies par des tiers, sont soumises aux politiques de confidentialité de ces tiers.

Liste des cookies strictement nécessaires

Nom	Placé par	Usage	Durée
JSESSIONID	KIMPLE / FACILITY	Technical	Session
JSESSIONIDBIP	KIMPLE / FACILITY	Technical - BigIP	Session
PHPSESSID	KIMPLE / FACILITY	Technical - another platform	Session

Liste des cookies de mesure d'audience

Nom	Placé par	Usage	Durée
-----	-----------	-------	-------

Nom	Placé par	Usage	Durée
_utmz	Google Analytics	Website Analytics	24 months
_utma	Google Analytics	Website Analytics	6 months
_utmc	Google Analytics	Website Analytics	24 hours

Ce site utilise Google Analytics : les données générées par les cookies concernant votre utilisation du site (y compris votre adresse IP) seront transmises et stockées par Google sur des serveurs situés aux Etats-Unis. En utilisant ce site internet, vous consentez expressément au traitement de vos données nominatives par Google dans les conditions et pour les finalités décrites ci-dessus.

Comment refuser et/ou désinstaller des cookies ?

Sur un ordinateur

Vous pouvez désinstaller ces cookies de deux manières.

D'une part, grâce à votre navigateur Internet, vous pouvez consulter les cookies déjà installés sur votre ordinateur, et les supprimer un à un par type de cookie comme indiqué dans le bandeau ou tout d'un coup.

- Navigateur Apple Safari : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Préférences », espace dédié aux « Cookies et autres données de site Web » ;
- Navigateur Google Chrome : rubrique « Confidentialité » dans le menu « Paramètres », sous-rubrique « Paramètres de contenus », espace dédié aux « Cookies et données du site » ;
- Navigateur Microsoft Internet Explorer : menu « Outils », rubrique « Options Internet », puis « Général » puis « Historique de navigation », puis « Paramètres », fenêtre « Paramètres des fichiers Internet temporaires et de l'historique » et enfin, « Afficher les fichiers » ;
- Navigateur Mozilla Firefox : menu « Outils », rubrique « Options », sous-rubrique « Vie privée », fonctionnalité dédiée « Supprimer des cookies spécifiques ».

Par ailleurs, vous pouvez paramétrer votre navigateur Internet aux fins de bloquer ou de recevoir un avertissement pour toute installation de cookie. Les étapes à suivre diffèrent selon chaque navigateur, mais vous pouvez trouver des instructions dans le menu « Aide » de ce dernier. Le paramétrage du navigateur peut être réalisé indépendamment sur chacun des terminaux que vous utilisez pour accéder au site de jeu

Sur un smartphone ou une tablette

Vous pouvez désinstaller ou supprimer ces cookies selon les méthodes suivantes :

- Navigateur Android : rubrique « Confidentialité et sécurité » dans le menu « Paramètres », de là vous avez accès aux fonctionnalités « Vider le cache », « Effacer les mots de passe », « Effacer tous les cookies », « Effacer les données de formulaire » et « Effacer les mots de passe ». Vous pouvez également paramétrer ces fonctionnalités afin de ne plus enregistrer de cookie.
- Navigateur Google Chrome : dans le menu « Paramètres » dans la catégorie « Options avancées », puis « Effacer données navigation », puis les données que vous souhaitez supprimer.
- Navigateur Apple sous iOS 8 : touchez « Réglages » puis dans l'onglet « Safari » sélectionner « Bloquer les cookies » et choisissez l'une des options proposées : « Toujours autoriser, N'autoriser que les sites Web visités, N'autoriser que les sites Web actuellement ouverts, ou

Toujours bloquer ». Sous iOS 7 ou version antérieure, vous pouvez choisir entre les options « Jamais, Des tierces parties et annonceurs, et Toujours ».

La désinstallation ou le blocage des cookies utilisés sur le site de jeu peut affecter voire prévenir votre utilisation du site.

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante :

« LACTEL BOL DE VIE STAR WARS » – PGMS 17532 – 13 717 ROQUEVAIRE CEDEX

Les demandes doivent être adressées au plus tard un mois après la date limite de participation au jeu telle qu'indiquée au présent règlement, soit le 28/02/2018.